Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le
ID : 059-215906298-20250408-2025_019-DE

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

CANTON DE SIN-LE-NOBLE

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VRED

Tél. 03.27.90.51.33
2025-019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2025

Date de la convocation : 3 Avril 2025

Date d'affichage de la convocation : 3 Avril 2025

Nombre de conseillers :
En exercice : 12
Quorum : 7
Présents : 9
Pouvoirs : 3
Votants : 12

Secrétaire de Séance :
Laurence DUQUESNE

L'An Deux Mil Vingt-Cinq, le Huit Avril à 18 H 30, le Conseil Municipal de la Commune de VRED s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la Présidence de Madame Marie-Françoise FALEMPE, Maire

Membres	Présents	Absents	Donne pouvoir à
Madame FALEMPE Marie-Françoise	X		
Madame DUQUESNE Laurence	X		
Monsieur SOQUET Éric	X		
Monsieur KEERSTOCK Daniel	X		
Madame TRIOLO Accursia	X		
Monsieur MAITTE Yves		X	TRIOLO Accursia
Monsieur HARDY Frédéric		X	SOQUET Eric
Monsieur ZEIMEN Nicolas		X	KEERSTOCK Daniel
Madame CARPEZA Elodie	X		
Madame HALLANT Dany	X		
Monsieur BONNET Guy	X		
Monsieur FOUCAUT Alain	X		

Objet de la délibération : **Avenants au marché Elaboration du Plan Local d'Urbanisme entraînant une augmentation supérieure à 5% du marché initial**

Sens du Vote : Adoption

Votes Pour : 10 Votes Contre : 2 Abstention : 0

Vu la délibération n°2020-051 du Conseil Municipal en date du 29 Septembre 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal et notamment l'article 4 « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que de toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 % lorsque les crédits sont inscrits au budget » ;

Vu la délibération n°2021-050 du 29 septembre 2021 permettant le réengagement d'une procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme,

Vu la décision n°DEC021-032 en date du 10 Décembre 2021 attribuant la mission d'assistance à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme au cabinet VERDI Ingénierie,

Vu la délibération n°2023-006 en date du 15 Février 2023 relative à l'avenant n°1 concernant l'étude des zones humides,

Vu la décision n°DEC2024-005 en date du 29 février 2024 relative à l'avenant n°2 concernant l'ajout de réunions de la commission urbanisme et la reprise du PADD formalisé selon le nouveau projet communal,

Vu la décision n°DEC2024-022 en date du 3 Septembre 2024 relative à l'avenant n°3 concernant l'identification de zones humides selon les critères pédologique et floristique,

Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le
ID : 059-215906298-20250408-2025_019-DE

Considérant que le montant des avenants n°2 et 3 au marché est supérieur à 5% du montant [illegible] 2020-051 du 29 septembre 2020,

Madame le Maire demande l'autorisation au Conseil municipal de dépasser les 5% du contrat initial prévus dans la délibération n°2020-051 du 29 septembre 2020,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré :

Autorise Madame le Maire à dépasser les 5% du contrat initial avec les avenants n°2 et 3.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,

Laurence DUQUESNE

Le Maire,

Marie-Françoise FALEMPE

Certifie exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 14 AVR. 2025 et de la publication le 14 AVR. 2025

Le Maire,

Marie-Françoise FALEMPE

MAIRIE DE VRED (NORD)

MAIRIE DE VRED (NORD)